Certificat d'assurance # OSBL-0101728

Programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif

Garanties d'assurance en vigueur – Assujettis aux termes, conditions et exclusions des polices indiquées dans l'onglet vos documents. Un feuillet explicatif et les polices d'assurance sont disponibles sur votre compte en ligne.

Conditions particulières

Assuré:	Beaconsfield Lawn Bowling Club
Adresse postale :	303 Boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec - H9W 4A7
Assureurs :	Certains souscripteurs des Lloyd's, Definity, Munich Re, Trisura, AIG
Période des polices maîtresses:	30 novembre 2026 au 30 novembre 2027
Type de transaction :	Renouvellement
Date effectives des garanties:	30 novembre 2026

Prime totale :	693,85 $
9% taxe sur la prime :	62,45 $
Frais d'administration de l'UMQ:	55,00 $
Frais Asssistance Juridique	25,00 $
TPS 10049 9565 RT0001 Applicable Frais	4,00 $
TVQ 1018985108 TQ0001 Applicable Frais	7,98 $
Total :	848,28 $
Montant dû :	0,00 $

Garanties et limites d'assurance :

Assurance des biens « Tous risques » Police No 40260258 # OSBL-0101728

Assureur : Compagnie d'assurance Definity

Biens consistant principalement en bâtiment, matériel, marchandise, contenu de toute nature et biens de toute nature assujetti à une règle proportionnelle de 90% et pertes d'exploitation – pertes de bénéfice, sans règle proportionnelle, selon ce qui a été déclaré dans la proposition.

	Limites	Franchise	Prime
Montant total assuré selon déclaration - Valeur à neuf Le premier 5 000 $ de limite est couvert hors des lieux assurés également (Voir l'annexe pour le détail des limites et franchises).	70 000 $	* 1000 $	**278,85 $**

Formulaires applicables : (si souscrit)
Assurance des entreprises 2188MF (04/2026)
Assurance des biens divers (formule étendue) 1784MF (09/2004)
Refoulement des égouts–Avenant d'exclusion 7324 (11/2017) MF
Assurance contre les tremblements de terre : 4287MF (03/2013)
Assurance contre les inondations 4094 (02/2010) MF
Assurance des pertes d'exploitation – pertes de bénéfice 4055MF (06/2019)
Avenant d'exclusions supplémentaires 4225MF (04/2026)
Clause relative aux garanties hypothécaires 9000 (12/2011)MF
Dispositions générales 9233 (03/2014) MF

***Franchise en cas de :**
Tremblement de terre : le plus élevé de 5% minimum 100 000$
Inondation : la plus élevée des franchises ci-dessus ou 25 000 $ applicable aux emplacements non visés par l'exclusion de refoulement des égouts 7324 seulement
Refoulement d'égout : la plus élevée des franchises ci-dessus ou 2 500 $ applicable aux emplacements non visés par l'exclusion de refoulement des égouts 7324 seulement

Bris des équipements - Bureautique Plus Avantage - Police No 9256190 # OSBL-0101728

Assureur : Munich Re

	Limites	Franchise	Prime
Section I : Bris des équipements Dommage matériels Incluant Pertes d'exploitation/Dépenses supplémentaires Avarie de biens périssables	0 $	0 $	**Non Assuré**
Section II : Compromission des données			
Acceptation des dépenses	50 000 $	0 $	**Non Assuré**
Évaluation juridique	5 000 $	0 $	**Non Assuré**
Évaluation judiciaire des technologies de l'information	5 000 $	0 $	**Non Assuré**
Services de relations publiques	5 000 $	0 $	**Non Assuré**
Logiciels malveillants nommés	5 000 $	0 $	**Non Assuré**
Section III : Recouvrement d'identité			
Remboursement des dépenses	15 000 $	0 $	**Non Assuré**
Perte de salaire et frais de supervision	5 000 $	0 $	**Non Assuré**

Frais divers non mentionnés	1 000 $	0 $	**Non Assuré**

Assurance responsabilité civile générale Police No PBEC0521 # OSBL-0101728

Assureur : Certains souscripteurs du Lloyd's sous le contrat no B0507CC2500314

Responsabilité civile des entreprises	**Limites**	**Franchise**	**Prime**
Par sinistre – Dommages matériels, Dommages corporels	5 000 000 $	1000 $ *	**195,00 $**
Préjudice personnel / Préjudice de la publicité	1 000 000 $	1000 $	**Inclus**
Limite globale par période d'assurance pour produits / après travaux par année d'assurance	5 000 000 $	1000 $	**Inclus**
Frais médicaux – par personne	25 000 $	N/A	**Inclus**
Responsabilité locative – par situation	2 000 000 $	1000 $	**Inclus**
Responsabilité civile Auto des non-propriétaires : FPQ #6	3 000 000 $	1000 $	**Inclus**
Dommage aux véhicules loués ou empruntés à court terme (moins de 30 jours): FAQ #94	50 000 $	1000 $	**Inclus**
Administration de régimes d'avantages sociaux – par sinistre	1 000 000 $	1000 $	**Inclus**

* Les franchises s'appliquent dorénavant en dommage matériel et dommages corporels.
Tous les lieux où se déroulent vos activités au Canada sont couverts en responsabilité civile sans désignation.

Assurance administrateurs et dirigeants Police No 40260258 # OSBL-0101728

Assureur : Compagnie d'assurance Definity

Responsabilité des administrateurs et dirigeants	**Limites**	**Franchise**	**Prime**
Par sinistre pour chacun des assurés du programme	5 000 000 $	1000 $	**201,00 $**
Limite globale par période d'assurance pour chacun des assurés du programme 5 000 000 $	5 000 000 $	1000 $	**Inclus**

Formulaires applicables : (si souscrit)
Assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants - Formule enrichie (Organismes sans but lucratif) 6598CF (03/2020)
Modification de la définition de sinistre (Manuscrit 05/21)
-Exclusion absolue des dommages corporels et des dommages matériels 4738CF (04/2020)
-Dispositions générales 9233MF (03/2014)
-Exclusion absolue des mauvais traitements 4739CF (04/2020)
-Exclusion absolue du préjudice personnel MANU (11/2020)
-Exclusion des maladies transmissibles Manu (11/2020)
-Exclusion des atteintes à la vie privée et à la protection des données MANU (11/2020)
-Supression du chapitre II - Montant de garantie supplémentaire réservé aux personnes assurées MANU (11/2020)
-Section IV – Exclusions article 4 pollution - Montant d'assurance modifié – 1 000 000 $ manu (11/2020)

Assurance contre les vols et les détournements des entreprises - Police No NFD1003000 # OSBL-0101728

Assureur : Compagnie d'Assurance Trisura Garantie

	Limites	**Franchise**	**Prime**
Vol par un employé, par sinistre	0 $	0 $	**Non Assuré**

Formulaires applicables : (si souscrit)
Assurance contre les vols et les détournements des entreprises – Formule générale (TCCCF.001 (01/23)
Perte à l'intérieur / Perte à l'extérieur des lieux assurés (Garantie D&E)
Fraude informatique (Garantie I)
Falsification de carte de crédit (Garantie H)
Fraude liée à un virement de fonds (Garantie J)

Assurance Accident (administrateurs non rémunérés et bénévoles) Police No SRG 9429225 # OSBL-0101728

Assureur : Compagnie d'Assurance AIG du Canada

	Limites	**Franchise**	**Prime**
Capital assuré	50 000 $	N/A	**19,00 $**
Remboursement des frais médicaux par suite d'un accident	20 000 $	N/A	**Inclus**
Soins dentaires par suite d'un accident	2 000 $	N/A	**Inclus**
Indemnité hebdomadaire en cas d'accident – période d'attente 4 jours Invalidité totale (période d'indemnisation maximale 26 semaines)	250 $		
Invalidité partielle (période d'indemnisation maximale 4 semaines)	125 $		
Indemnité hebdomadaire réservée aux personnes au foyer – période d'attente 4 jours invalidité total (période d'indemnisation maximale 26 semaines)	125 $	N/A	**Inclus**
Indemnité en cas de fracture	4 500 $		
Indemnité de préjudice esthétique	Jusqu'à 125 000 $	N/A	**Inclus**

Adresse(s) des lieux assurés (si différente de l'adresse postale)

Assuré(s) additionnel(s)

Il est entendu que la Ville de Beaconsfield (ville de) est ajouté à titre d'assuré additionnel sur la police responsabilité civile uniquement en ce qui a trait aux activités de l'assuré désigné se déroulant au Canada incluant tous lieux ou installations appartenant à la Ville et ce, sans désignation. Un préavis de 30 jours sera donné par courrier certifié en cas de résiliation.

Notes
It is understood that a portion of $4,500 of the property limit is used to cover only when off the public roads as a contractor equipment, an electric tractor CubCadet, 2023, 33BA27JDB10, serial number 1E19NB20235. It is understood that a portion of $2,500 of the property limit is used to cover only when off the public roads as a contractor equipment, a Grees Roller Salsco,2011, 0009060, serial number 6101600090602200. It is understood that a portion of $150 of the property limit is used to cover only when off the public roads as a contractor equipment, a tractor Yard-Man ET1238, 1992, 132-655F595, serial number D13212-0007. N/A

Signé à Montréal ce 23 octobre 2026



Représentant autorisé

Personnes ressources

Nous vous conseillons de réviser attentivement les informations indiquées dans ce document. Si vous désirez apporter des modifications ou des corrections à vos limites d'assurance, veuillez communiquer avec l'un des courtiers suivants. Nous serons heureux de pouvoir vous aider.

À titre de courtiers, il est de notre devoir de vous rappeler que les transactions entre un assuré et un assureur sont basées sur la bonne foi. Afin de protéger vos droits et de respecter les conditions de votre police d'assurance, vous avez l'obligation, pendant toute la durée du contrat, d'aviser promptement votre assureur de tout changement pertinent à l'évaluation du risque et qui pourrait influencer l'assureur quant aux garanties accordées et à la prime. Veuillez noter qu'un manquement à cette obligation pourrait entraîner rétroactivement la nullité du contrat soit en tout ou en partie et ainsi faire en sorte que des réclamations ne soient pas couvertes. Veuillez nous aviser de tout changement afin que nous puissions transmettre l'information à l'assureur.

Cette assurance vient à échéance le 30 novembre de chaque année. Sur réception du courriel de renouvellent, vous devrez vous rendre sur votre compte en ligne pour faire la mise à jour et acquitter la prime afin de procéder au renouvellement. Le renouvellement ne peut être fait tant et aussi longtemps que vous n'avez pas reçu le courriel de renouvellement contenant les directives. Ce courriel est habituellement envoyé au début du mois de novembre.

En cas de disparité entre les termes du certificat et ceux du libellé, ce dernier a priorité.

Pierre-Luc Dubé
Courtier en assurance de dommages
Gestionnaire Service Client
Courriel: osbl@bflcanada.ca

Igor Ladessov
Courtier en assurance de dommages des entreprises
Représentant Service Client
Courriel: osbl@bflcanada.ca

Antoine Loranger
Courtier en assurance de dommages des entreprises
Adjoint Administratif
Courriel: osbl@bflcanada.ca

Serge Roy
Conseiller en régimes d'assurance collective, Courtier en assurance de dommages, Représentant en assurance contre la maladie ou les accidents.
Courriel: osbl@bflcanada.ca

Service des sinistres
Courriel : claimsosbl@bflcanada.ca

Composez le 514 843-3632 ou sans frais le 1 800 465-2842

Pour votre information:

Voici quelques exemples d'activités à risque **non couvertes** par notre assurance responsabilité civile:

- Karting
- Vélo sous toutes ses formes (incluant vélo de montagne et fatbike)
- Rouli-roulant (skateboard, longboard)
- Trottinette
- Snowskate
- Tour ou mur d'escalade
- Slackline
- Échasses
- Tyrolienne
- Lancer de la hache
- Tissus aérien
- Fil de fer
- Soccer-bulle
- Tous sports extrêmes
- Toutes épreuves sportives sanctionnées par une fédération

Tous les risques relatifs à la propriété, à la gestion et à l'exploitation d'un barrage et/ou d'un évacuateur des eaux sont exclus en assurance des biens, bris des équipements, responsabilité civile générale et responsabilité des administrateurs et dirigeants. Par conséquent, toute réclamation découlant d'un barrage ou d'un évacuateur des eaux serait non recevable, et l'assureur n'offrirait aucune défense.

Cette liste est **partielle**. Le fait qu'une activité ne soit pas mentionnée ne signifie pas qu'elle est automatiquement couverte. Pour pratiquer ces activités, nous vous recommandons de vous adresser à des centres spécialisés qui disposent de leur propre couverture d'assurance.

Activités nécessitant une entreprise spécialisée:

Pour les activités suivantes, telles que:

- Utilisation de structures gonflables
- Activités impliquant des animaux
- Feux d'artifice

Vous devez obligatoirement faire appel à une entreprise spécialisée. Celle-ci doit vous fournir un **certificat d'assurance responsabilité civile** d'un montant minimal de **2 000 000 $**, émis **au nom de votre organisme**, et vous mentionnant à titre **d'assuré additionnel**.

Dans le cas **d'événement à grand déploiement** (assistance de 10,000 personnes et plus), ou pour toutes autres questions, veuillez communiquer avec nous par courriel à osbl@bflcanada.ca